DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Beauvais

CANTON DE CHAUMONT-EN-VEXIN

COMMUNE DE FAY-LES-ETANGS

60240

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Fay-les-Étangs – 22 septembre 2026

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VALIDATION DU COMPTE RENDU PRÉCÉDENT

En ouverture de séance, Monsieur le Maire remercie publiquement la nouvelle secrétaire de mairie pour son intégration rapide au sein de la commune et pour son implication dans la prise en charge des nombreux dossiers en cours.
Avant l'examen de l'ordre du jour, un échange intervient au sujet du compte rendu du conseil municipal du 23 juin 2026.
Plusieurs observations sont examinées, notamment concernant les modalités de consultation des dossiers d'urbanisme, l'intervention de l'agent communal concernant la taille de feuillage rue des Sables pour dégager un panneau de pré-signalisation, le référent Sénior.
Il est rappelé que les dossiers d'urbanisme en cours d'instruction ne sont pas communicables avant la décision administrative et qu'ils peuvent être consultés une fois l'instruction terminée.
Il est convenu de corriger la présentation du point relatif à la désignation du référent Sénior, afin de le faire apparaître au bon endroit et de le retirer des questions diverses.
Le maire insiste également sur sa volonté de maintenir un dialogue constructif entre les élus et invite tous les membres à participer aux échanges et au travail collectif de la commune.
Le compte rendu du 23 juin 2026 est approuvé sous réserve de modifications des observations évoquées.

2. INFORMATION – SUBVENTION DÉPARTEMENTALE

Le conseil est informé de l'obtention d'une subvention du Conseil départemental de l'Oise pour le projet de création d'un ralentisseur destiné à sécuriser la rue de Lormeteau.
Le montant annoncé est de 1 393 €, correspondant à un financement de 35 % d'une dépense subventionnable de 3 980 € HT.

3. DÉCISION MODIFICATIVE – REMPLACEMENT DU MATÉRIEL APRÈS LE CAMBRIOLAGE

À la suite du cambriolage intervenu au mois de juin, plusieurs équipements communaux doivent être remplacés. Le montant du matériel à remplacer est estimé à environ 2 887 €.
Afin de permettre le règlement des dépenses d'investissement et de bénéficier de la récupération de la TVA, il est proposé de transférer des crédits du fonctionnement vers l'investissement.
L'enveloppe envisagée est finalement portée à 6 000 €, afin de couvrir le remplacement du matériel et de permettre également l'achat éventuel d'une remorque destinée au service technique.
Plusieurs devis seront demandés, le choix portant sur une remorque 2 essieux pour faciliter son utilisation par l'agent communal, et maximiser la sécurité.
Décision : la décision modificative est approuvée.

4. ASSUJETTISSEMENT À LA TVA

Le conseil examine la délibération relative à l'assujettissement à la TVA.
Certaines activités communales, notamment la location de la salle des fêtes ou les fermages, peuvent relever du champ de la TVA.

La mise en place est également présentée dans le contexte de la généralisation de la facturation électronique.
La commune demeure sous le seuil de franchise en base évoqué lors de la séance.
Décision : la délibération est approuvée à l'unanimité.

5. SOLIDARITÉ ENVERS LES COMMUNES SINISTRÉES

Le conseil examine la proposition de l'Association des maires de France visant à permettre aux communes de participer à un dispositif de solidarité envers les communes touchées par les incendies survenus durant l'été.
Un échange a lieu sur l'opportunité de participer financièrement. Compte tenu des moyens de la commune et du choix de privilégier des actions de solidarité au niveau local :
Décision : le principe d'une participation n'est pas approuvé.

6. DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT « SURVEILLANCE ET PRÉVENTION DU MOUSTIQUE TIGRE »

L'Agence régionale de santé demande à chaque commune de désigner un référent chargé de la surveillance et de la prévention liées au moustique tigre.
Le référent aura notamment pour rôle d'être l'interlocuteur de l'ARS, de relayer les informations et alertes, de participer aux actions de prévention et de sensibiliser les habitants.
Une personne se porte volontaire.
Décision : la désignation du référent est approuvée à l'unanimité.

7. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

La communauté de communes demande à chaque commune de désigner un représentant au sein du Comité intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.
Cette instance associe notamment les communes, l'État, les forces de sécurité et différents partenaires locaux autour des problématiques de prévention de la délinquance, des incivilités et de la sécurité.
Un représentant est proposé.
Décision : la désignation est approuvée à l'unanimité.

8. INSTITUTION DE LA TVLH POUR 2027

Le conseil examine la mise en place de la TVLH, destinée à prendre le relais du dispositif antérieur concernant les logements vacants.
La commune compte relativement peu de logements concernés, mais la mise en place permettrait de maintenir une recette actuellement estimée à environ 1 125 €.
La délibération doit être prise avant le 1er octobre 2026 pour permettre son application au 1er janvier 2027.
Le vote du taux interviendra ultérieurement.
Décision : l'institution de la TVLH est approuvée à l'unanimité.

9. QUESTIONS DIVERSES :

- **ÉCOLE ET RENTRÉE SCOLAIRE**

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions.
La commune compte cette année environ 39 écoliers, contre environ 45 l'année précédente.
Le maire remercie les enseignants, le personnel communal et les familles.

- **REMORQUE DES SERVICES TECHNIQUES**

Le projet d'achat d'une remorque pour le cantonnier est évoqué afin de faciliter le transport du matériel, des déchets verts, des feuilles et des outils.
Plusieurs devis seront étudiés.

- **SALLE DES FÊTES – VITRES CASSÉES**

Deux carreaux cassés doivent être remplacés.
Un devis d'environ 749 € a été établi et transmis à l'assurance.
La commune attend le retour de l'assureur avant de procéder aux travaux.

- **ÉCLAIRAGE DU CHEMIN DU CIMETIÈRE**

L'éclairage du chemin du cimetière a été rétabli à la fin du mois d'août 2026.

- **TRAVAUX DE L'ÉGLISE**

Les travaux d'étanchéité de la toiture ont été réalisés.
Une partie du plafond ayant présenté un risque de chute, l'église est temporairement fermée. La partie dégradée a été retirée et réparée, avec remplacement des éléments en bois endommagés. L'échafaudage est laissé gracieusement à disposition afin de permettre la poursuite de la réfection du plafond. Le retour du vitrail en rénovation est annoncé pour fin octobre ou début novembre 2026.
Concernant les statues de Sainte-Catherine et Saint-Vaast, un point est fait sur leur restauration. Pour Saint-Vaast, l'atelier initialement sollicité ne peut finalement pas assurer la restauration complète et la commune envisage de récupérer la statue afin de rechercher une nouvelle solution. Pour Sainte-Catherine, une première partie de la restauration du bois a été réalisée et la suite est annoncée pour la fin novembre.

- **ANIMATIONS ET SERVICES DESTINÉS AUX SENIORS**

La reprise de l'animation mensuelle destinée aux seniors est annoncée pour le jeudi 8 octobre, de 14 h 30 à 17 h, dans l'ancienne école. Le transport solidaire reprendra le vendredi 25 septembre. Plusieurs bénévoles participeront à cette opération. Un échange a lieu sur la capacité de transport et sur la nécessité de disposer de suffisamment de bénévoles pour accompagner les seniors.

- **ANCIENS BACS ET COUVERCLES BLEUS**

Les anciennes modalités concernant les bacs avec couvercles bleus sont rappelées.
Les couvercles bleus peuvent désormais être peints en noir afin de permettre la réutilisation des bacs. Les sacs déposés à côté des bacs ne seront plus collectés : seuls les déchets placés dans les bacs prévus à cet effet seront pris en charge.

- **PROPOSITION DE GROUPEMENT D'ACHAT DE FIOUL**

Une habitante propose la création d'un groupement communal d'achat de fioul domestique afin de regrouper les commandes et éventuellement obtenir de meilleurs tarifs.
Le maire indique qu'il va étudier la proposition, tout en soulignant les difficultés possibles d'organisation et de coordination.

- **ÉCOLE – ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE**

Le SIVOS, dont fait partie la commune, est remercié par l'enseignante de l'école de Fresnes l'Éguillon pour l'achat d'un écran interactif destiné à l'école.

- **TALUS – RUE DU CHÂTEAU**

Une question est évoquée concernant la taille de végétaux et la dégradation constatée sur un talus situé rue du Château.
Le maire indique qu'il va se rendre sur place et prendre contact avec la personne concernée afin de déterminer les responsabilités et les éventuelles mesures à prendre.

- **SIGNALISATION ET MARQUAGE AU SOL**

Un devis concernant la réfection de la signalisation routière est présenté.
Les travaux envisagés comprennent notamment le renouvellement des marquages STOP, les marquages liés aux ralentisseurs, différents travaux de signalisation horizontale ainsi que le remplacement ou l'ajout de panneaux.
Le montant annoncé est d'environ 5 000 €.
Le maire indique qu'il recherchera d'éventuelles subventions.

- **RELATIONS AVEC L'AFRHA**

Un échange important intervient concernant les relations entre la commune et l'association au sujet de l'église. L'association a fait part, dans un courrier présenté au conseil, de difficultés rencontrées dans ses relations avec la municipalité et de son souhait de poursuivre des actions de sauvegarde du patrimoine.
Le maire expose les raisons pour lesquelles la convention proposée avec l'association n'a pas été signée à ce stade, notamment la nécessité de clarifier plusieurs points de la convention et la situation des statues confiées à des restaurateurs.
Les différentes positions exprimées sont entendues.
Le maire indique rester ouvert à une reprise du dialogue, tout en précisant qu'à ce stade il ne souhaite pas signer la convention dans sa forme actuelle.

- **CADEAU DE DÉPART EN RETRAITE DE L'ANCIENNE SECRÉTAIRE DE MAIRIE**

Une question est posée concernant l'achat d'un cadeau offert à l'ancienne secrétaire de mairie à l'occasion de son départ en retraite et sur son financement.
Le maire confirme que le cadeau a été financé sur le budget communal et explique qu'il s'agissait d'un geste de départ après de nombreuses années de service au sein de la commune.
Un échange intervient sur les modalités d'achat et sur l'opportunité d'un financement par une collecte personnelle des élus.
Le maire indique que la dépense est enregistrée dans les comptes de la commune.

- **AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION**

Le conseil est informé de la réalisation d'un avenant au contrat de location d'un logement communal. L'avenant permet au locataire d'accéder à la cave dans laquelle se trouvent notamment les compteurs, afin de pouvoir intervenir en cas de problème concernant l'électricité ou l'eau.

- **MANIFESTATIONS À VENIR**

La **fête de Noël** est annoncée pour le **samedi 5 décembre**, et non le 12 comme évoqué
Les vœux du maire sont annoncés pour le 29 janvier à 19 h.
Un projet d'animation pour la fête d'Halloween, comprenant un défilé et un rassemblement à la salle des fêtes pour un repas participatif et une soirée dansante, est également évoqué.

- **PRÉVENTION DES DÉMARCHAGES ABUSIFS ET TENTATIVES D'ESCROQUERIE**

Un échange important intervient à la suite d'un cas de démarchage concernant des travaux de toiture auprès d'une personne âgée. La situation a été signalée à la gendarmerie et le chèque remis par la personne concernée a finalement été récupéré. Plusieurs élus et habitants témoignent également de tentatives similaires de démarchage à domicile.
Le conseil insiste sur la nécessité de sensibiliser particulièrement les personnes âgées : ne pas laisser entrer des démarcheurs inconnus, ne pas signer immédiatement un devis, demander plusieurs devis, vérifier les coordonnées et assurances de l'entreprise et demander conseil à un proche ou à la mairie en cas de doute.
Le développement de la vidéoprotection dans la commune est également évoqué comme un projet en cours de réflexion.

- **ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC**

Plusieurs habitants interviennent afin de signaler des situations de démarchage ou des comportements suspects observés dans la commune. La municipalité rappelle l'importance de la vigilance collective et de l'entraide entre voisins, notamment à l'égard des personnes isolées.
Il est également évoqué la création d'une nouvelle association pouvant intervenir en complément des actions communales, notamment en matière d'aide et de prévention auprès des séniors.